



Strasbourg, le 24 novembre 2017  
[files39f\_2017.docx]

**T-PVS/Files (2017) 39**

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**  
37<sup>e</sup> réunion

Strasbourg, 5-8 décembre 2017

---

**Suivi d'un dossier clos :**

**Habitats pour la survie du Grand hamster  
(*Cricetus cricetus*) en Alsace  
(France)**

**- RAPPORT DE L'ONG -**

*Document établi par  
Sauvegarde Faune Sauvage*



---

## SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE

---

### **RAPPORT HAMSTER**

#### **HABITATS POUR LA SURVIE DU GRANS HAMSTER EN ALSACE.**

La population du Grand Hamster est toujours en danger. La seule population sauvage se trouve à Krautergersheim/Obernai. Un quart de la population sauvage sur Geispolsheim, tout le reste, se sont des hamsters d'élevage qui ont été relâchés.

Sur Entzheim, il ne reste plus un seul hamster et pourtant le relâcher a été fait avec la Commission Européenne. La parcelle de relâcher a été remplacée par du maïs. 80% de la faune et de la flore alsaciennes ont été détruits à cause de la surbanisation et surtout de la monoculture de maïs qui est la cause de la disparition du Grand Hamster et de la petite faune des champs...et pourtant la Commission Européenne et la Convention de Berne n'ont pas suivi sur la plainte de Sauvegarde Faune Sauvage sur la monoculture de maïs. Le C.N..R.S. expliquait bien que c'est la monoculture de maïs qui détruit le hamster par manque de vitamines B3.

Les chiffres rapportés à la Convention de Berne et à la Commission Européenne sont des chiffres erronés. Pour qu'une population survive il faut 1500 individus.

Les 3 élevages de l'Etat Français fournis par le C.N.R.S. sont pollués par la consanguinité.

Grussenheim = la ZAP Sud, il n'y a pas de connection entre Elsenheim et Jepsheim, à cause de la monoculture de maïs.

La France a dupé la Convention de Berne et la Commission Européenne.

Connaissant très bien le dossier « Hamster » et le monde agricole, il est certain que le Grand Hamster est en danger, et les griefs portés par la Commission Européenne en date du 9 juin 2011, n'ont pas été appliqués à la lettre, ni par l'Etat Français ni par la Commission Européenne, et de ce fait d'ici 1 à 2 ans je serai obligé de reporter plainte contre l'Etat Français, à la Commission Européenne et Convention de Berne, car les populations de Hamsters risquent de s'effondrer comme un château de cartes, si l'Etat Français ne réagit pas à nos conseils, car sachant que 50% des agriculteurs disent NON aux conventions chaque année, et que c'est simplement les relâchers qui maintiennent le chiffre chaque année...

L'Etat Français a pris la Commission Européenne et la Convention de Berne pour des canards sauvages !

WITTENHEIM, le 22 Novembre 2017

Jean Paul BURGET  
Président